



WALLONIE-BRUXELLES ARCHITECTURES

**Désignation d'un Commissaire pour une action
Wallonie-Bruxelles Architectures
à la Biennale du design d'Istanbul 2012
Appel à candidature**

**CAHIER SPECIAL DES CHARGES
PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE**

La présente désignation constitue un marché de services au sens de la loi du 24 décembre 1993, article 17 §2, 1°, a) et f). Elle se déroule en deux étapes :

- choix d'un ou plusieurs candidats commissaires,
- négociations avec le ou les candidats retenus en vue de la conclusion d'un contrat portant sur la mission de commissaire.

GENERALITES

Objet

Wallonie-Bruxelles Architectures (WBA) organise une action de visibilité pour les architectes de Wallonie et Bruxelles (la Belgique francophone) à la Biennale du Design d'Istanbul du 13 octobre au 12 décembre 2012.

Dans cette perspective, WBA lance un appel à candidature pour la désignation d'un Commissaire.

Organisateur

L'organisateur est :

Wallonie-Bruxelles Architectures
Boulevard Baudouin, n° 12
1000 Bruxelles

en collaboration avec :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)
Administration générale de l'Infrastructure
Cellule architecture
Boulevard Léopold II, n° 44
1080 Bruxelles

et

Wallonie-Bruxelles International (WBI)
Service culturel
Place Saintelette, n° 2
1080 Bruxelles

Personne de contact :

Aurore BORACZEK, Directrice de WBA

Tél. 02 421 83 64

a.boraczek@wbarchitectures.be

www.wbarchitectures.be

WBA est une agence de promotion internationale des architectes de Wallonie et Bruxelles cogérée par WBI et la FWB.

Contexte

WBA souhaite mener en 2012 une première opération de visibilité des architectes belges francophones de Wallonie et Bruxelles à Istanbul, afin de permettre à ceux-ci d'être connectés avec la sphère architecturale - tant académique, culturelle qu'économique - locale. Cette première action en Turquie s'inscrit dans une dynamique d'échanges à long terme.

a. La Biennale du design d'Istanbul

L'opération WBA s'inscrira dans le cadre de la première Biennale du design qui est organisée par la Fondation pour la Culture et les Arts d'Istanbul (IKSV) et sponsorisée par Eren Holding, Koray Group of Companies, Vestel and Vitra : (<http://istanbuldesignbiennial.iksv.org/>). La Biennale souhaite explorer de nombreux domaines : le design urbain, l'urbanisme, l'architecture, la photographie, l'industrie, le graphisme, la mode, le textile, le design, et tous les secteurs créatifs liés.

Le thème de la Biennale est « Kusurluluk » (« Imperfection ») sur la suggestion de Deyan Sudjic, Directeur du Design Museum à Londres, membre du comité consultatif de la Biennale.

Deux Commissaires ont été désignés pour gérer 2 projets différents, selon 2 sous-thèmes issus de cette thématique générale :

- « Adhocracy » - axé sur la recherche sur les nouveaux schémas / réseaux - Joseph Grima (architecte, Milan) en assure la coordination ;
- et « Musibet » (« Calamité ») - axé sur l'esthétisation et l'innovation – coordonné par Emre Arolat (architecte, Istanbul).

La candidature de WBA à cette Biennale relève du sous-thème « Musibet » et sera adressée aux organisateurs le 2 juin.

b. Une mission économique belge

La Biennale s'inaugure juste avant une mission économique princière de la Belgique qui se tiendra du 14 au 20 octobre 2012 à Istanbul, puis Ankara et enfin Izmir.

L'action WBA s'organisera en amont et en marge de celle-ci. Les architectes qui participeront au projet WBA seront informés de la mission à laquelle ils pourront s'inscrire en tant que sociétés, de façon indépendante. Celle-ci leur permettra de prolonger leur présence par un programme de rendez-vous économique-commerciaux.

c. Un colloque

WBA a engagé un expert local qui aidera à assurer une mise en réseau avec le monde de la construction, mais également avec les milieux académiques et culturels liés à l'architecture.

Cet expert bilingue turc-francophone sera notre relai avec les organisateurs de la Biennale, organisera un colloque autour du projet du Commissaire que nous mandaterons. Il entamera en outre un processus de rapprochement académique entre universités à Istanbul et en Belgique francophone.

Le projet

WBA souhaite mandater un Commissaire qui organise un événement autour d'un questionnaire mené avec des architectes belges francophones que nous inviterons à la Biennale. Les propositions des candidats peuvent prendre la forme tant d'expositions que d'installations, de performances, de lectures ou d'autres activités en tout genre. La proposition doit permettre de garantir la visibilité pendant toute la durée de la biennale.

Le projet s'inscrit donc dans le sous-thème « Musibet ». Dans ce cadre, et compte tenu de la situation locale, et de l'expérience développée en Fédération Wallonie-Bruxelles, la proposition abordera la thématique des processus participatifs (contrats de quartiers bruxellois, ZIP-QI en Wallonie, schéma de structure, PRU, etc.).

Il mettra en valeur le savoir faire de nos praticiens dans ces domaines et présentera à titre d'exemple le travail d'une sélection de projets d'architectes et d'urbanistes de Bruxelles et Wallonie (Belgique francophone).

Etant donné les délais très courts, il est permis au Commissaire de ré-exploiter et adapter des projets ayant servi précédemment à des initiatives similaires, pour autant qu'il en démontre la pertinence.

Définition de la mission

Le Commissaire qui sera désigné suite au présent appel sera chargé de toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement de sa proposition, en concertation avec un Comité de sélection d'accompagnement composé de WBA, de WBI, de la Cellule Architecture et d'un expert local :

- La conception : élaboration du concept, choix et coordination des intervenants, sélection des contenus, aménagement de l'espace, etc.
- L'organisation technique : définition des tâches et du planning, choix et coordination des collaborations extérieures nécessaires à la bonne exécution du projet, supervision sur place, etc.
- Le suivi financier : respect du budget prévisionnel, traitement des offres de prix en concertation avec le Comité, etc.
- La communication : information en Belgique et au niveau international, conférences de presse, participation aux événements officiels, vernissages, édition d'un support imprimé et d'éventuels dépliants ou affiches, etc.

Conditions de participation

Selon le projet, le candidat Commissaire peut se présenter seul ou en équipe.

Il n'est pas nécessaire de définir au préalable tous les intervenants au projet, ceux-ci pouvant être repérés après la désignation du Commissaire. Cependant, la présentation d'une équipe apte à couvrir les différentes compétences de la mission sera appréciée par le Comité de sélection.

Procédure

Les candidats sont invités à remettre une proposition pour le 23 mai 2012 à 16h au plus tard. Les propositions seront analysées et évaluées par un Comité de sélection qui se réunira le 29 mai 2012.

Le Comité pourra proposer la désignation d'un candidat ou entamer des négociations avec certains d'entre eux afin de départager les avis.

L'attribution de la mission s'inscrit dans le cadre d'une marché de services par procédure négociée en vertu de l'article 17, §2,1°, a) et f). L'exécution de la mission sera régie par un contrat signé entre les parties, qui règlera les obligations de chacun sur la base des présentes conditions et de la proposition du candidat.

Le Comité de sélection et d'accompagnement est composé des personnes suivantes :

Wallonie-Bruxelles Architectures

- Aurore BORACZEK, Directrice
- Nathalie BRISON, Chargée de mission

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Chantal DASSONVILLE, Directrice générale adjointe experte, Cellule architecture
- Thomas MOOR, Cellule architecture

Wallonie-Bruxelles International

- Anne LENOIR, Chef du Service culturel
- Laurence DEGOUDENNE, Service culture

Un expert à Istanbul

Forme de la proposition

Les propositions sont envoyées par courriel à l'adresse de contact susmentionné, au format PDF. Pour l'envoi de documents supérieurs à 10 Mb, il est conseillé de prendre contact au préalable.

La proposition est contenue essentiellement dans un document format A4 de quatre pages maximum, en français.

- La première page doit contenir :
 - a. le titre du projet ;
 - b. l'identité du candidat commissaire ou de l'équipe candidate, avec l'indication des qualifications professionnelles ;
 - c. une description succincte de la proposition ;
 - d. éventuellement, une image.
- Les autres pages contiennent les détails de la proposition ; leur contenu est libre. Dans tous les cas elles contiendront une première approche budgétaire, qui indique au moins les grands postes et qui spécifie le montant des honoraires du ou des Commissaires, y compris les frais des prestataires qu'il souhaite inclure dans son équipe (HTVA et TVAC).
- En outre, le candidat joindra à sa proposition les annexes suivantes :
 - a. le curriculum vitae du ou des Commissaires ;
 - b. s'il s'agit d'une personne morale, une présentation du bureau, de l'agence ou du collectif, et de ses statuts ;
 - c. le cas échéant, une liste raisonnée et pertinente d'initiatives déjà réalisées qui montrent l'expérience et la compétence du candidat pour la réalisation de sa proposition.

Critères de choix

Les propositions seront choisies avant tout selon leur qualité : l'intérêt des arguments développés et de la forme sous laquelle ils sont mis en place, leur capacité communicative, leur pertinence dans le cadre de la Biennale et du contexte spécifique d'Istanbul.

AUTRES INFORMATIONS

Planning

La désignation du Commissaire aura lieu entre le 29 mai 2012 et le 15 juin 2012. Cette période permettra une négociation entre le Comité de sélection et d'accompagnement et le ou les candidats retenus, pour notamment affiner l'offre au niveau de la faisabilité financière.

L'exposition se tiendra du 13 octobre au 12 décembre.

Suite à la désignation, le Commissaire fixera un planning prévisionnel en accord avec le Comité de sélection et d'accompagnement. Des réunions régulières seront prévues avec celle-ci.

Budget

Les frais de conception et de réalisation du projet sont couverts par WBA, dont Aurore BORACZEK est la personne responsable.

Le budget global pour la conception et la réalisation du projet est fixé à maximum à 63.200 € HTVA toutes charges comprises. Il comprendra :

- les honoraires, frais de transport et séjour du Commissaire, et de tout autre intervenant dans le projet ;
- la conception et la réalisation matérielle de la scénographie ;
- le transport de matériel vers la Turquie aller/retour ;
- les assurances ;
- la réalisation d'un document imprimé et d'autres supports de communication ;
- les frais de vernissage.

Le Commissaire est responsable du respect de l'enveloppe budgétaire fixée. Les commandes à des tiers pour des prestations non reprises dans ses honoraires ou ceux des prestataires membres de son équipe, sont prises en charge par l'administration mais incluses dans l'enveloppe globale.

Sponsors

Le Commissaire sera libre de rechercher des sponsors. Dans ce cas, il en avertira WBA pour qu'elle marque son accord.

Marchés

L'attention du futur Commissaire est attirée sur le fait que les services, fournitures ou travaux nécessaires à la production du projet sont soumis à la loi sur les marchés publics (mise en concurrence du marché, égalité de traitement des soumissionnaires, motivation des actes).

Le lieu d'exposition

La Biennale met gratuitement à la disposition des participants un espace situé au rez-de-chaussée du Musée Istanbul Modern (<http://www.istanbulmodern.org/en>) et se charge du gardiennage. Les plans seront communiqués ultérieurement.

Un support imprimé

Le Commissaire assure la réalisation d'un support imprimé qui accompagne ou restitue le projet dans la Biennale.

Le Commissaire aura donc autorité sur le contenu rédactionnel, le choix des auteurs, la sélection iconographique, la mise en forme et le recours à des partenaires pour en assurer la production et la diffusion. Il est responsable d'obtenir les accords nécessaires et d'acquérir les droits de reproduction.

Le support imprimé sera édité en édition trilingue français-anglais-turque, ou en trois éditions séparées.

Le Commissaire fournira aux organisateurs de la Biennale les informations demandées pour l'éventuel catalogue général de l'exposition, et respectera planning et formats imposés.

Vernissages

Le Commissaire organisera le vernissage du projet de WBA en accord avec les parties et le planning de la Biennale.

En outre, le Commissaire participera à l'inauguration officielle de la Biennale, ainsi qu'à toute réunion convoquée par les organisateurs de la Biennale.

Conférences de presse

Le Commissaire choisira et assumera les éléments relatifs à la campagne de communication en Belgique et à l'étranger et de relations publiques en accord avec les parties.

Séjour

Le séjour à Istanbul, tant en phase de préparation que lors du montage, vernissage et démontage du projet est à organiser par le Commissaire, ainsi que les voyages.

Assurances

L'Administration souscrira une assurance pour les dispositifs et le matériel, applicable à partir du chargement jusqu'au moment du déchargement du camion vers la Biennale, aller-retour, ainsi que les assurances responsabilité civile pendant la durée de l'exposition. Ceci sans préjuger des modalités de production qui peuvent se régler sur place sans déplacement de matériel entre la Belgique et la Turquie.